

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mai 2011



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F Société d'Expertise Comptable
Passage du Lac VAN - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 86 21 56 Fax +216 71 86 17 89



RUE GHAR EL MELH- LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS TÉL +216 71 96 48 98 FAX +216 71 96 32 46 E-MAIL :mazars.tunisie@mazars.com.tn

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6

I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX O	COMPTES
1- KAITOKT DES COMMISSAIRES AUX	COMITES



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable Passage du Lac VAN - Les Berges du Lac 1053 Tunis Tél +216 71 86 21 56 Fax +216 71 86 17 89



RUE GHAR EL MELH- LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS TÉL +216 71 96 48 98 FAX +216 71 96 32 46 E-mail: mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 213.484 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice consolidé de 25.172 milliers de dinars tunisiens;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des

états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 19 mai 2011



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

M 🔆 M A Z A R S

ECC MAZAR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2010

	<u>Page</u>
Bilan consolidé	7
Etat des engagements hors bilan consolidé	8
Etat de résultat consolidé	9
Etat de flux de trésorerie consolidé	10
Notes aux états financiers consolidés	12

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-10	31-déc-09
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	62 136	43 919
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	348 935	314 207
Créances sur la clientèle	3	1 594 985	1 255 943
Portefeuille-titres commercial	4	8 207	25 552
Portefeuille d'investissement	5	95 527	82 796
Titres mis en équivalence	6	8 559	2 628
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	56 738	56 547
Actifs d'impôts différés	8	3 595	4 317
Autres actifs	9	30 282	30 251
TOTAL ACTIFS		2 208 964	1 816 160
DACCIEC			
PASSIFS Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	215 272	90 076
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 660 914	1 397 570
Emprunts et Ressources spéciales	12	47 992	49 660
Passifs d'impôts différés	13	222	368
Autres passifs	14	69 051	71 810
TOTAL PASSIFS		1 993 451	1 609 484
Intérêts des minoritaires dans le résultat		37	634
Intérêts des minoritaires dans les réserves		1 992	7 244
INTERETS MINORITAIRES		2 029	7 878
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		75 759	50 000
Réserves consolidées et assimilées		112 553	125 216
Résultat consolidé		25 172	23 582
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	213 484	198 798
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 208 964	1 816 160

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-10	31-déc-09
DAGGLEG ELZENZHIELG			
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	16	601 588	355 460
Crédits documentaires	17	277 871	353 401
Total des passifs éventuels		879 459	708 861
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	313 475	355 019
Engagements sur titres	19	31	435
(Participations non libérées)			
Total des engagements donnés		313 506	355 454
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues		1 180 803	840 780
Engagements reçus d'autres Etablissement		277	-
Total des engagements reçus	20	1 181 080	840 780

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	22	101 133	94 208
Commissions (en produits)	23	32 826	28 383
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	7 831	7 691
Revenus du portefeuille d'investissement	25	4 534	5 521
Total des produits d'exploitation bancaire		146 324	135 803
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	35 931	36 348
Commissions encourues		2 403	2 041
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		3	5
Total des charges d'exploitation bancaire		38 337	38 394
PRODUIT NET BANCAIRE		107 987	07.400
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur	27	(5 460)	97 409 (2 290)
créances, hors bilan et provisions pour passifs		(6 100)	(= => 0)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	(136)	(156)
Autres produits d'exploitation		2 027	1 958
Frais de personnel		(42 365)	(39 075)
Charges générales d'exploitation		$(22\ 386)$	(18 439)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 726)	(8 491)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 941	30 916
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		2 150	368
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(646)	246
Impôts sur les bénéfices	29	(7 236)	(7 314)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 209	24 216
Intérêts des minoritaires		(37)	(634)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		25 172	23 582
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	30	1,661	1,572

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		138 890	119 269
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(38 711)	(36 640)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		50 446	232
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(2 028)	(127)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(434 989)	78 487
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		240 008	109 187
Acquisition / Cession des titres de placement		13 146	1 434
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(56 560)	(65 175)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		230	11 772
Impôts sur les sociétés		(7 189)	(9 870)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		316	3 370
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation		(96 441)	211 939
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		5 527	5 170
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		3 227	(8 302)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(12 717)	(8 283)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 963)	(11 415)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		25 000	(18 643)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		12 627	(9 053)
Dividendes versés		(12 685)	(10 800)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		24 942	(38 496)
activités de financement		24 742	(30 470)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(75 462)	162 028
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		266 979	104 951
· · ·			
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	191 517	266 979

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE UBCI NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
- 1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

 soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;

- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
- soit des statuts ou d'un contrat :
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

(i) Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

(ii) Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

a. Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

b. Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI .Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) <u>Taux de provision</u>

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de</u> provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des

garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

<u>Titres de transaction</u>: Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

<u>Titres de placement</u>: Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

<u>Titres d'investissement</u>: Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

<u>Les titres de transaction</u>: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

<u>Les titres de placement</u>: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

<u>Les titres d'investissement</u>: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes	20 %
machines d'exploitation	
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

3. OPERATION DE FUSION

Au cours de 2010, UBCI a procédé à l'absorption de quatre de ses filiales qui se détaillent comme suit :

- MED FINANCE SICAF;
- UBCI LEASING;
- ASSET MANAGEMENT; et
- UNION IMMOBILIERE.

Les pourcentages de contrôle de ces sociétés par UBCI se présentent comme suit au 31 décembre 2009 :

Société	%Contrôle 31.12.2009	Méthode consolidation	Nature du contrôle	Base de mesure pour la fusion
MED FINANCE SICAF	60,00%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UBCI LEASING	89,16%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
ASSET MANAGEMENT	99,30%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UNION IMMOBILIERE	99,98%	Intégration Globale	Commun	Coût historique

Comme il ressort du tableau, toutes les sociétés qui sont absorbées par la banque sont sous le contrôle commun de cette dernière et ont été intégrées globalement lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

La norme comptable NC 38, relative aux regroupements d'entreprises, recommande la comptabilisation des actifs et passifs identifiables acquis à leur juste valeur tels que déterminée à la date d'acquisition.

Cependant, cette même norme précise au niveau de son paragraphe 5 que : « De nombreuses fusions interviennent dans le cadre de la restructuration ou de la réorganisation d'un groupe et ne sont pas visées par la présente norme parce qu'il s'agit d'opérations entre entreprises sous contrôle commun ».

De ce fait, la norme comptable NC 38 n'est pas applicable au projet de fusion entre l'UBCI et ses filiales vu qu'il s'agit de sociétés sous contrôle commun.

A défaut de traitement comptable préconisé par les normes comptables tunisiennes et internationales pour les opérations de fusion d'entités placées sous contrôle commun, la comptabilisation a été effectuée par référence aux pratiques comptables en France.

Ainsi, selon les pratiques comptables en France, la parité d'échange est calculée sur la base de la valeur réelle alors que la comptabilisation est faite en se basant sur la valeur comptable¹.

B. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Cont	rôle	% Intér	êt
Sociétés consolidées non intégration globale	2010	2009	<u>2010</u>	2009
Sociétés consolidées par intégration globale				
Entreprises à caractère financier				
UBCI Finance		99,98%		
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	78,89%
Sociétés consolidées par mise en équivalence Autres entreprises à caractère financier				
UTPSICAF*	41,74%	41,74%	41,62%	37,57%
HANNIBAL SICAV		10,68 %		
SALAMBO SICAV		10.55%		
UNIVERS SICAV		14,10%		
ALYSSA SICAV**	-	-		-

^(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

^(**) ALYSSA SICAV est consolidée par mise en équivalence à partir de l'exercice 2010.

_

¹ Cf. avis du CNC n° 2004-01 approuvé par le règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions des opérations assimilées

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 62 136 KDT contre 43 919 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Caisse	13 166	13 699
Comptes ordinaires BCT	48 970	30 220
	62 136	43 919

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 348 935 KDT contre 314 207 KDT au 31 décembre 2009 et se présente comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Banque Centrale de Tunisie	213 498	280 448
Avoirs chez les correspondants	130 723	33 684
Organismes financiers spécialisés	4 500	-
Créances rattachées sur les établissements financiers	214	75
	348 935	314 207

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à un montant de 1 594 985 KDT contre 1 255 943 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

		31/12/2010	31/12/2009
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 598 037	1 265 967
dont leasing		101 073	93 166
Comptes débiteurs de la clientèle		98 082	90 177
Agios réservés		(12 570)	(13 990)

Total brut	1 683 549	1 342 154
Provisions	(88 564)	(86 211)
Total net	1 594 985	1 255 943

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Crédits accordés à la clientèle	1 453 701	1 119 538
dont Leasing	101 073	93 166
Autres crédits à la clientèle	12 336	18 382
Créances douteuses	123 924	122 845
Créances rattachées	8 076	5 202
	1 598 037	1 265 967

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 8 207 KDT contre 25 552 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Titres de transaction	6 683	19 531
Titres de placement	1 552	5 964
Créances rattachées	176	226
Provisions	(204)	(169)
	8 207	25 552

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2010 à 95 527 KDT contre 82 796 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de participation	4 176	3 690
Titres en portage	2 207	10 207
Titres d'investissement	88 640	68 238
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 362	3 581
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2.858)	(2920)
Total Net	95 527	82 796

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 8 559 DT à la date du 31 décembre 2010 contre 2 628 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
HANNIBAL SICAV	342	319
UNIVERS SICAV	331	298
SALAMMBO SICAV	310	302
UTP	3 147	1 709
ALYSSA SICAV	4 429	-
	8 559	2 628

Note 7 – Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 56 738 KDT au 31 décembre 2010 contre 56 547 KDT au 31 décembre 2009 et s'analysent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Torrest Historian communities	145 250	127 120
Immobilisations corporelles	145 359	136 138
Immobilisations incorporelles	1 113	1 640
Immobilisations en cours	3 914	7 128
Valeurs brutes en fin de période	150 386	144 906
Amortissements	(93 310)	(88 021)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	56 738	56 547

Note 8 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 3 595 KDT au 31 décembre 2010 contre 4 317 KDT au 31 décembre 2009.

Note 9 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 30 282 KDT au 31 décembre 2010 contre 30 251 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

31/12/2010	31/12/2009

Débiteurs divers	21 807	21 459
Comptes de régularisation	6 399	6 555
Comptes de Stock	285	303
Siège, succursales et agences	4	-
Créances prises en charge par l'Etat	1 884	2 031
Provisions /autres actifs	(97)	(97)
_	30 282	30 251

2. PASSIFS

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 215 272 KDT au 31 décembre 2010 contre 90 076 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
	0.220	5 100
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	9 338	5 132
Banques de dépôt	-	24
Emprunts / marché interbancaire	175 180	57 701
Dépôts à terme	30 000	25 000
Organismes financiers spécialisés	158	2 186
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	596	33
	215 272	90 076

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 660 914 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 1 397 570 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes à vue	699 108	568 374
Comptes d'épargne	416 511	378 216
CAT/BC et autres produits financiers	429 614	361 118
Autres sommes dues à la clientèle	27 541	25 041
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	84 000	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	4 140	5 821
	1 660 914	1 397 570

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 47 992 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 49 660 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Emprunt Obligataire	8 000	8 000
Autres emprunts	159	5 440
Ressources étatiques	5 163	4 579
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	15 701	8 300

Crédit BIRD	1 278	1 949
Autres fonds extérieurs	16 711	20 052
Dettes rattachées à des ressources spéciales	531	891
	47 992	49 660

Note 13 – Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 222 KDT au 31 décembre 2010 contre 368 KDT au 31 décembre 2009.

Note 14 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 69 051 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 71 810 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,)	11 935	12 920
Comptes de régularisation	20 152	19 685
Créditeurs divers	16 659	19 793
Comptes exigibles après encaissement	19 728	18 743
Subvention d'investissement	577	669
	69 051	71 810

Note 15 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2010, le capital social du groupe s'élève à 75 759 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 15 151 806 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2010 s'élève à 213 484 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Capitaux propres 2010
UBCI	75 759	109 805	22 699	208 263
UBCI FINANCE		153	42	195
UTP		85	1 997	2 082
GIS		2 558	281	2 839
SICAV SALAMBO		7	4	11
SICAV HANNIBAL		39	6	45
SICAV UNIVERS		36	0	36

TOTAL	75 759	112 553	25 172	213 484
SICAV ALYSSA		-130	143	13

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 16 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2010 un montant de 601 588 KDT contre un solde de 355 460 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
En faveur d'établissements bancaires et financiers	410 575	154 659
En faveur de la clientèle	191 013	200 801
Cautions fiscales	9 776	11 454
Cautions pour marchés En devises En dinars	114 902 27 246 87 656	101 662 19 006 82 656
Cautions douanières	20 387	24 899
Cautions diverses En devises En dinars	40 761 24 736 16 025	57 449 40 178 17 271
Obligations cautionnées	5 187	5 337
	601 588	355 460

Note 17 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 277 871 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 353 401 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

<u>31/12/2009</u> <u>31/12/2009</u>

	277 871	353 401
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	37 519	40 102
Ouverture de crédits documentaires	125 105	114 292
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>162 624</u>	154 394
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>115 247</u>	199 007

Note 18 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2010 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 313 475 KDT contre 355 019 KDT au 31 décembre 2009.

Note 19 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	-	416
FRDCM	12	-
	31	435

Note 20 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	132 862	113 899
Garanties reçues des banques	562 004	292 274

Garanties reçues des banques résidentes	223	1 212
Garanties reçues des banques non -résidentes	561 781	291 062
Nantissement titres	29 319	31 920
Garanties reçues de la clientèle	456 618	402687
Engagements reçus d'autres Etablissements	277	-
	1 181 080	840 780

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

 Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne différent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat au comptant	22 334 KDT
Vente au comptant	7 758 KDT

 Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat à terme	92 191 KDT
Vente à terme	108 364 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 22 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 101 133 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 94 208 KDT au 31 décembre 2009. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	4 376	6 437
Produits sur opérations de crédit	88 200	80 896
Dont leasing	9 873	9 247
Revenus assimilés	8 557	6 875
	101 133	94 208

Note 23 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 32 826 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 28 383 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	25 836	21 854
Commissions de tenue de compte	1 980	1 919
Commission sur opération de change manuel	336	307
Autres commissions	4 674	4 303
	32 826	28 383

Note 24 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 831 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 7 691 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations financières	7 174	6 403
Gain sur portefeuille titres commercial	657	1 288
	7 831	7 691

Note 25 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 un montant de 4 534 KDT contre 5 521 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant comme suit

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Intérêts /titre en portage	197	624
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 249	4 249
Dividendes sur portefeuille participation	48	239
Plus value cession titres de participation	40	409
	4 534	5 521

Note 26 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 35 931 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 36 348 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	2 336	2 531
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	30 321	31 395
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 956	1 680
Charges assimilées	1 318	742
	35 931	36 348

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 460 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 2 290 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Dotations aux provisions Reprises de provisions Pertes diverses sur créances irrécouvrables Créances radiées	8 498 (5 427) 859 1 970	6 672 (13 101) 704 8 289

Récupération sur créances radiées	(440)	(274)
	5 460	2 290

Note 28 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 136 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 156 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(138)	(138)
Dotations aux provisions	(71)	(338)
Reprises de provisions	73	320
	(136)	(156)

Note 29 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 236 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 7 314 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Impôt exigible	7 237	7 407
Impôt différé	(1)	(93)
	7 236	7 314

Note 30 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2010 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Résultat net consolidé (en KDT)	25 172	23 582
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	25 172	23 582
Nombre d'actions ordinaires en circulation	15 151 806	15 000 000 (*)
Résultat consolidé par action (en dinars)	1,661	1 ,572

(*) Le résultat par action au 31/12/2009 a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation des réserves réalisée en 2010 au niveau de la société mère UBCI. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Note 31 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2010 un solde de 191 517 KDT contre 266 979 KDT au 31 décembre 2009, ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	31/12/2010	31/12/2009
Caisse	13 166	13 699
Banque Centrale (comptes ordinaires)	48 970	30 220
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	-	29
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	3 363	11 858
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	213 176	279 196
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	84 500	9 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	42 860	12 826
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	-	(20)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(9 338)	(7 128)
Banques non-résidentes installées à l'étranger (DAT)	(30 000)	(25 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(175 180)	(57 701)
	191 517	266 979